

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 07 mars 2016

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 23  
Votant : 27

L'an deux mil seize, le 07 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 29 février 2016.

Détail des votes  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 29 février 2016.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

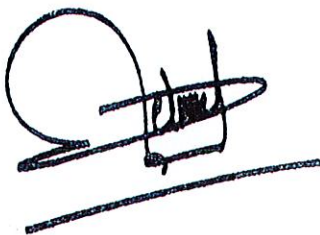
14/03/2016  
Et publication du :  
16/03/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMÉZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Samuel OBLED, Vice-Présidents, Yves DUPONT, Yves MARLIÈRE, Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER LÉON COPIN, Gérard DELAHAYE, Guy WAREIN Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Bruno TRACHE, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE.

Le Président

D. DELECOURT



Procuration : Monsieur Bruno TRACHE à Monsieur LÉON COPIN

Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT

Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Dominique DELECOURT

Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe DRUMÉZ.

2016/03/N°9

Domaine d'Intervention : **DOMAINE ET PATRIMOINE**

**IMPLANTATION D'UN VERGER SOLIDAIRE  
POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE  
ET LES ATELIERS D'INSERTION SOCIALE DU TERRITOIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'implantation et l'entretien d'un verger solidaire favorisera l'acquisition d'un savoir-faire

pour les BRSA désireux de travailler dans ce domaine. Les récoltes fruitières seront distribuées aux épiceries et ateliers sociaux du Territoire. Les plantations rustiques régionales participeront à la préservation des espèces régionales.

Période	nb jours	Personnel	Nature des dépenses	Coût
2016	0,25	Directeur	Réunion, visite sur site, présentation du partenariat / compte rendu	Mission conseil CRRG prise en charge par ENR <sub>x</sub>
	0,5	Technicien		
	1	Technicien	Rédaction de la convention de partenariat, programmation des interventions	
<b>Mission d'expertise / visites de terrain</b>				
2016	1	Technicien	Definition du projet d'aménagement et relevés de terrain pour réalisation du DQE	450,00 €
<b>Porte-greffons, tuteurs, protecteurs de rongeurs</b>				
2016			100 porte-greffons, tuteurs, protecteurs de rongeurs	2 200,00 €
<b>Accompagnement technique sur site</b>				
2016	2	Technicien	Conception du verger et aménagements associés, hale, panneaux de communication...	900,00 €
	1	Technicien	Réalisation du Document Quantitatif et estimatif	450,00 €
	1,5	Technicien	Choix des variétés, des porte-greffe, prélèvement greffons, mise en place du greffage à façon auprès d'un pépiniériste conventionné avec le CRRG	675,00 €
	1	Technicien	Réception des arbres, suivi du chantier de plantation et taille de formation	450,00 €
2017	1	1/2 journée technicien	Mise en place de la deuxième phase de plantation	450,00 €
	0,5	Technicien	Suivi technique et phytosanitaire, réalisation des tailles d'été, et d'hiver	225,00 €
	0	Technicien	Animation (jus de pomme, taille, greffe...) à destination du public	- €
2017	0,5	Technicien	Suivi technique et phytosanitaire, réalisation des tailles d'été, et d'hiver	225,00 €
	0,5	1/2 journée technicien	Mise en place des regarnis morts, compléments...	225,00 €
	0	Technicien	Animation (jus de pomme, taille, greffe...) à destination du public	- €
<b>Sessions de formation/ animation</b>				
2016	1	Technicien	Formation Fruitières à destination des agents techniques du SIVOM	600,00 €
2016	1	Technicien	Formation Fruitières à destination des agents techniques du SIVOM	600,00 €
2017	1	Technicien	Formation Fruitières à destination des agents techniques du SIVOM	600,00 €
2017/2018	1	Technicien	Formation des habitants du SIVOM (greffage, taille, animation jus de pomme école...)	600,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 650,00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à organiser cette implantation sur le site.
- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à régler les frais
- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à signer la convention de partenariat.

Les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2016, et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Au registre suivent les signatures



*Le Président*

REÇU LE 14 MAR. 2016



D. BELLECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.